Loi Touraine, la CGT grince des dents

SANTÉ Le syndicat craint la centralisation de certains services et des suppressions de postes dans le département

Les représentants de la CGT santé 04 et du collectif pour une réanimation à Manosque sont inquiets depuis quelques mois. La cause de leurs émois, la loi Santé "Touraine" et la mise en place des GHT (Groupements hospitaliers de territoires). Depuis le 1er juillet, en région Paca, les établissements hospitaliers publics sont regroupés en GHT départementales. Jusqu'en 2021, l'organisation hospitalière française va subir de profondes transformations.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le GHT regroupe désormais les centres hospitaliers de Digne et Manosque, ainsi que les établissements publics de santé de Castellane, Seyne-les-Alpes, Riez, Barcelonnette, Forcalquier, Banon et les Mées. Le centre hospitalier de Digne serait d'ores et déjà favoris pour être l'établissement référent du groupement.

"*La loi Touraine a pour objectif l'inversion de la hiérarchie des soins*" dénonce Cédric Volait, coordinateur régional santé Paca à la CGT. "*Avant, on soignait en fonction de ce que les gens avaient besoin, maintenant on soigne en fonction des moyens alloués.*" La finalité de la loi Touraine est de rationaliser les dépenses pour arriver à une économie de trois milliards d'euros d'ici à 2017, avec entre autres, la suppression de 22 000 postes et de 16 000 lits d'hôpitaux à l'échelle nationale. Pour la région Paca, il s'agirait de supprimer environ 10 % des emplois et 980 lits. Cette évolution ne permettra pas selon la CGT de répondre convenablement aux besoins de santé des citoyens et de garantir l'égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Le syndicat dénonce la dégradation des conditions de travail, certains employés devront travailler dans plusieurs hôpitaux au gré des besoins.

> "La loi Touraine a pour objectif l'inversion de la hiérarchie des soins."

Le centre hospitalier de Digne sera l'établissement référent du Groupement hospitalier territorial du 04. / PHOTO S.D.

Des postes et des lits supprimés

Il demande que chacun des neuf établissements garde son autonomie, ses services, ses effectifs et son nombre de lits. "*Les GHT vont engendrer la centralisation de certains services*" explique Jean-François Pellarrey, président du collectif Pour une réanimation à Manosque. "*Les patients seront forcés de se déplacer à plusieurs dizaines de kilomètres pour suivre leurs soins. C'est le cas avec la fusion des hôpitaux de Sisteron et Gap, les patients doivent parcourir 50 kilomètres pour les services maternité, d'urgence de pointe ou de chirurgie. Nous demandons l'ouverture d'un service de réanimation à Manosque avant que la nouvelle organisation du GHT ne nous ferme définitivement la porte.*"

Cédric Volait et Jean-François Pellarey déplorent aussi le comportement de certains élus locaux, plus soucieux selon eux, de savoir lequel du centre hospitalier de Manosque ou de Digne, sera l'établissement référent du GHT. Sans se préoccuper réellement de la facilité d'accès aux soins de leurs administrés. Le collectif pour une réanimation à Manosque et la CGT enverront une lettre aux élus locaux en espérant une réaction de leur part.

Du côté de l'Agence régionale de santé (ARS), personne n'a souhaité répondre à nos questions sur le sujet.

Th.B.

CÔTÉ DIRECTION

Les GHT c'est un "oui" pour Joël Bouffiès, directeur des hôpitaux d'Aix-Pertuis et Digne-les-Bains. Mais un oui teinté d'un regret : "*L'hôpital qui a été le plus actif en matière de coopération, c'est l'hôpital d'Aix. Quand il y a eu la loi Bachelot, nous avons constitué la première communauté hospitalière de territoire avec Manosque, Digne et Salon. Et ça marchait bien ! Nous nous apprêtions donc à transformer cette communauté en groupement hospitalier de territoire. De toute façon il n'y a pas le choix. On n'a pas demandé à y entrer mais on y va alors autant le faire le mieux possible.*" Une des garanties demandées a été que Manosque et Digne continuent leurs collaborations avec Aix. "*Nous avons obtenu des garanties, ce qui a permis à notre Conseil de surveillance de donner un avis favorable à ce GHT.*"